



POUR LA CRÉATION D'UN RÉSEAU VERT ET BLEU
DANS LA GRANDE RÉGION ÉCOLOGIQUE DU GRAND MONTRÉAL



Mémoire sur le schéma d'aménagement

Présenté à

Agglomération de Longueuil

par

Le Mouvement Ceinture Verte

Rédaction :

Sylvain Perron

Coordonnateur

Mouvement Ceinture Verte

9 novembre 2015



Table des matières

RÉSUMÉ	3
LE MOUVEMENT CEINTURE VERTE : QUI SOMMES-NOUS?	4
INTRODUCTION	4
LIMITES ADMINISTRATIVES	5
PROTÉGER DAVANTAGE	6
BOISÉ MARICOURT	7
RAINETTE FAUX-GRILLON	8
AGRICULTURE	8
ACCÈS AUX RIVES	9
CONCLUSION	9



Résumé

À travers son mémoire, le Mouvement Ceinture Verte tient à vous sensibiliser sur l'importance de protéger la Ceinture Verte du Grand Montréal. Les éléments mentionnés dans ce document ont pour objectif de protéger et de mettre en valeur les milieux naturels et les milieux agricoles au sein de l'agglomération de Longueuil.

A priori, nous avons une vision positive du schéma d'aménagement proposé par l'agglomération de Longueuil. D'ailleurs, son objectif de protection et de mise en valeur de 20% du territoire est un élément intéressant s'il est associé à un plan de conservation adéquat. Nous voyons également que l'agriculture et l'accès aux rives ont un rôle important, ce qui nous réjouit.

Néanmoins, nous croyons que quelques éléments doivent être changés afin que la Ceinture Verte soit réellement protégée : l'ajout d'écosystèmes d'intérêt, la protection du boisé Maricourt, la protection de l'habitat de la rainette faux-grillon et la réglementation des bandes riveraines sont pour nous des éléments incontournables.



Le Mouvement Ceinture Verte : Qui sommes-nous?

Le Mouvement Ceinture Verte (MCV) est une coalition, mise en place à l'automne 2012, demandant la création d'une trame verte et bleue pour le Grand Montréal permettant de créer un réseau dynamique de milieux naturels et agricoles protégés, et de maintenir la biodiversité en plus de pallier à la perte de contact des citoyens avec la nature.

Le territoire de la Ceinture Verte est l'un des endroits où la biodiversité est la plus importante au Québec. Or, cette même région est celle qui subit le plus de pression en ce qui concerne son développement urbain et industriel. On remarque notamment que la superficie des milieux naturels et humides est en plein déclin. En effet, depuis plusieurs décennies, ce territoire est en proie à l'étalement urbain, qui exerce une pression grandissante sur les milieux naturels et agricoles à proximité. Cette situation engendre un stress important sur les écosystèmes et est également la cause de la fragmentation des milieux naturels et de la destruction des précieux habitats pour la faune et la flore régionales.

Pour améliorer la situation actuelle, le MCV travaille à l'implantation d'un projet de ceinture verte visant à établir une infrastructure permettant la création et la mise en valeur d'un réseau dynamique de milieux naturels et agricoles protégés, afin d'en assurer la fonctionnalité écologique, la pérennité ainsi que l'accessibilité.

Introduction

Nous voulons mettre en place la **Ceinture Verte du Grand Montréal**. De manière concrète, ceci peut se réaliser en protégeant les milieux naturels de l'agglomération de Longueuil et en assurant leur connectivité par des corridors verts et bleus.

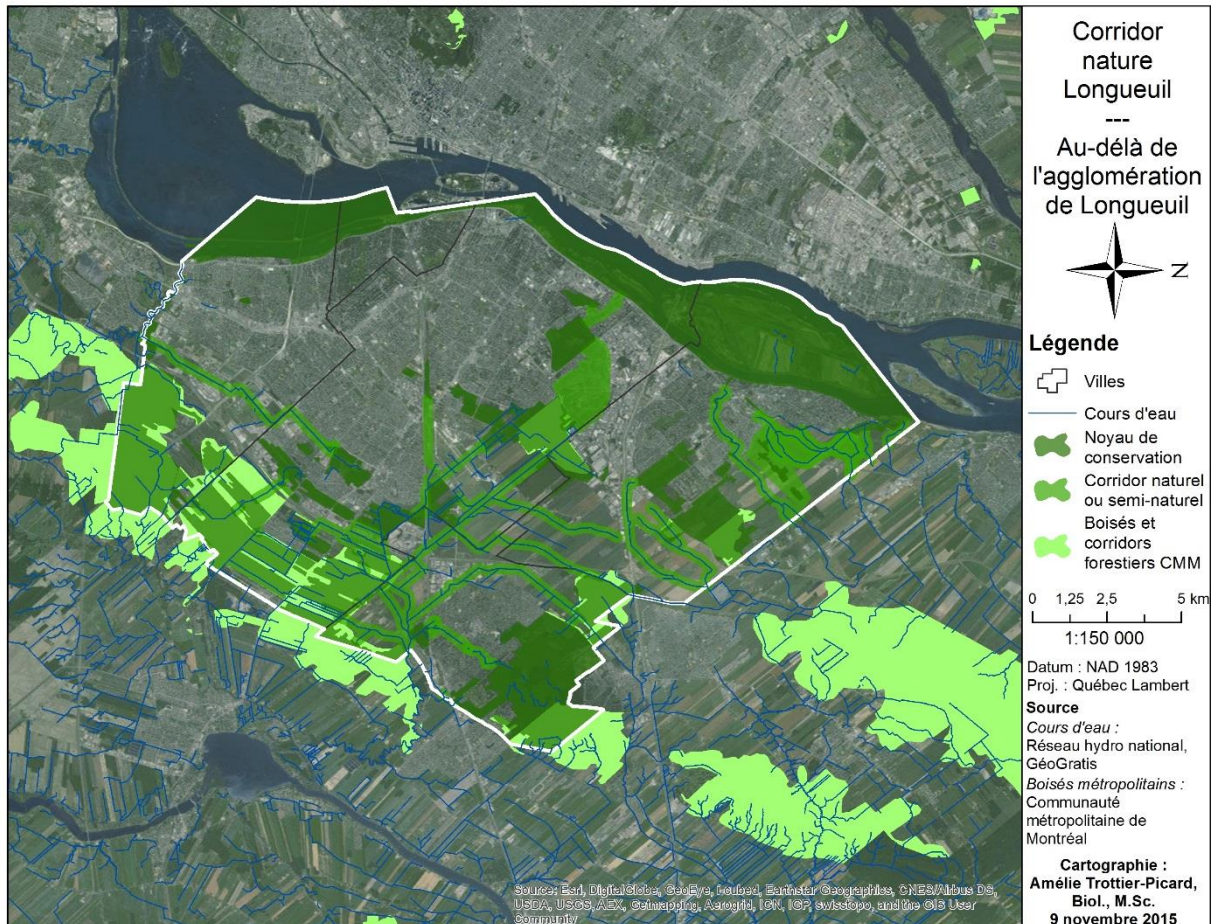
D'entrée de jeu, **les milieux naturels présents sur le territoire devraient être utilisés comme base de travail pour planifier le développement du territoire** et non comme une couche d'information comme les autres. Les milieux naturels sont des atouts inestimables sur un territoire. Si l'agglomération de Longueuil désire respecter son objectif de protection d'au moins 20 % de son territoire à des fins d'écosystème d'intérêt d'ici 2035, elle doit protéger dès aujourd'hui les écosystèmes qui présentent un intérêt écologique sans risquer leur destruction pour des fins de développement, et ce, **à partir d'un plan de conservation fort**, qui, nous espérons, sera présenté peu après l'adoption du schéma d'aménagement.

Néanmoins, nous souhaitons porter à votre attention plusieurs éléments que nous avons observés qui se doivent d'être améliorés : les liens avec les autres administrations entourant l'agglomération, davantage de milieux naturels protégés, l'importance du boisé de Maricourt, la protection de la rainette faux-grillon, les avancées des milieux agricoles et l'accès aux rives.

Limites administratives

Les milieux naturels doivent être interconnectés – tant au sein de l'agglomération qu'avec l'extérieur de celle-ci. En effet, du côté de la ville de Carignan, de Saint-Basile-le-Grand, de La Prairie, de Varennes et de Sainte-Julie, des indications sur les corridors de biodiversité possibles manquent dans la planification de la matrice de milieux naturels à préserver. C'est notamment très important pour les liens entre le Parc national du Mont-Saint-Bruno et les villes adjacentes.

C'est pourquoi nous vous suggérons un **renforcement des interconnexions entre les milieux naturels forts de l'agglomération**, notamment centré sur les cours d'eau et les milieux naturels déjà présents, tel que démontré sur cette carte.





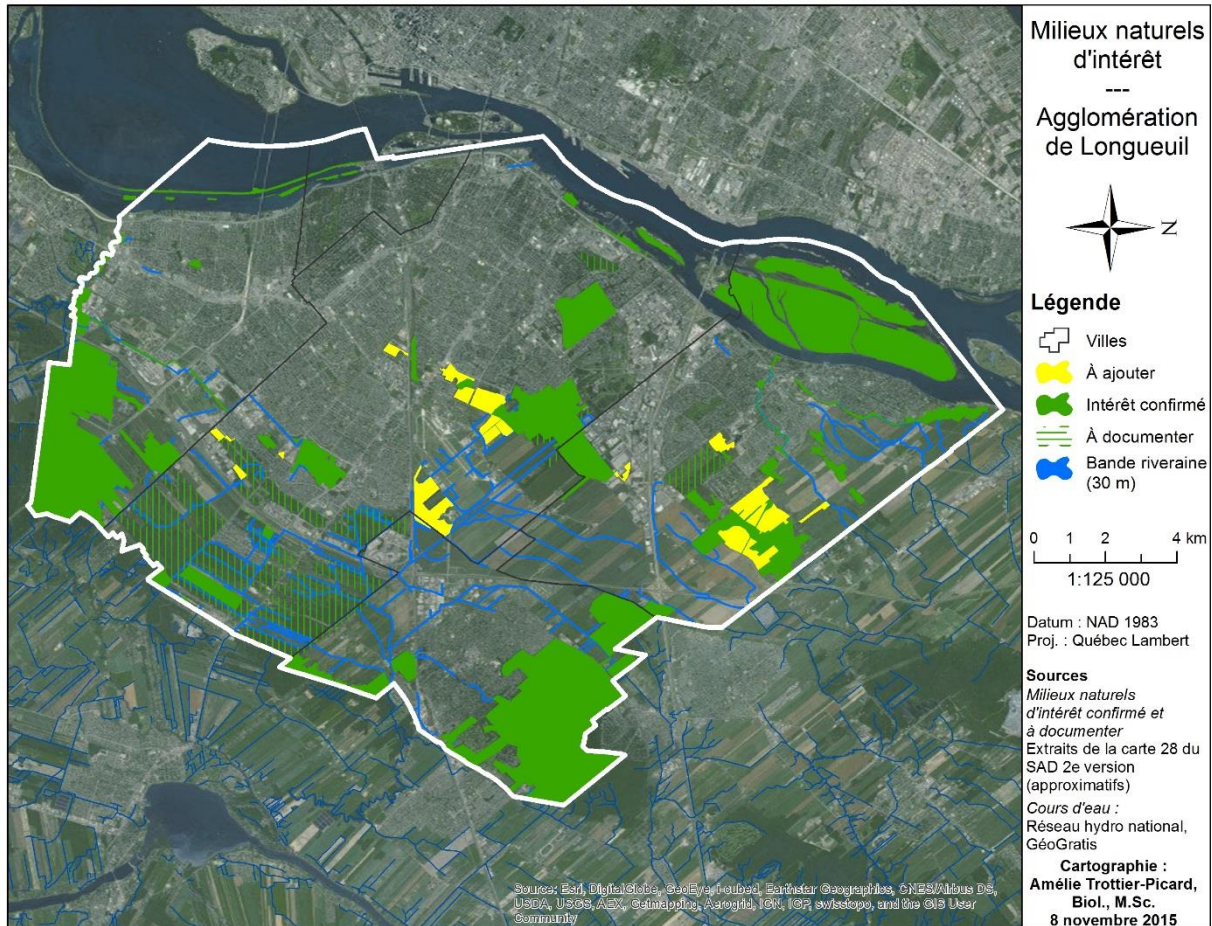
Sur cette même carte, on peut remarquer les milieux naturels tels qu'ils le sont à l'extérieur de l'agglomération. Il faut se rappeler que la biodiversité ne respecte pas les limites administratives. La planification d'un territoire ne peut concerner que sa propre entité. **L'agglomération de Longueuil doit donc assurer un rôle de leadership, tenir compte des milieux naturels qui l'entourent et par la même occasion, inviter les autres municipalités à en faire autant.**

Protéger davantage

La deuxième version du SAD, présentement en consultation, énonce l'intention de protéger un minimum de 20% du territoire d'ici 2035, dont 18% font déjà partie des milieux d'intérêt confirmé.

Le SAD indique que le « défi pour les prochains 20 ans est de hausser ce seuil à 20 %, soit une hausse minimale de près de 5,4 km² (540 ha) des superficies protégées », ce qui ne représente que 25% des milieux naturels à documenter ou manquants d'environ 21,77 km² (2177 hectares).

Vous proposez donc une augmentation de 2% du territoire protégé, ce qui est insuffisant. On peut constater qu'il existe un écart entre les milieux naturels à documenter, à confirmer, et ceux qui existent vraiment sur le terrain. Il est primordial **d'inclure ces milieux manquants de haute valeur écologique qui ont été omis dans le document du SAD pour obtenir un portrait juste et équitable de la situation (en jaune sur la carte suivante)**. De cette façon, il sera possible d'éviter toutes sources de conflits entre le moment de la création de la mise à jour des plans de conservation et la volonté d'aller de l'avant avec des développements qui n'auraient pas bien été identifiés et planifiés. L'agglomération de Longueuil pourrait même devenir la première grande section majeure de la Ceinture Verte du Grand Montréal.



L'établissement de bande riveraine est également un élément important qui n'est pas mentionné dans le présent schéma. **L'agglomération doit donc établir des normes minimales de bandes riveraines à l'échelle de son territoire** afin de protéger sa qualité de l'eau.

Boisé Maricourt

Le boisé Maricourt est à risque de destruction par le boulevard Moïse-Vincent, artère routière structurante projetée dans le SAD. Le SAD présente toutefois ce milieu naturel comme un boisé structurant. Le boisé Maricourt est une part importante de la matrice de milieux naturels et milieux humides de l'agglomération de Longueuil. Il inclut une tourbière à proximité des Promenades Saint-Bruno et abrite des populations de rainette faux-grillon. **Sa protection est nécessaire à l'implantation de la Ceinture Verte dans le Grand Montréal** et serait réalisable avec l'utilisation du boulevard des Promenades comme artère routière structurante en remplacement du projet de prolongement du boulevard Moïse-



Vincent. Sa mise en valeur pourrait être très intéressante pour plusieurs écoles à proximité et pourrait favoriser une intégration intéressante entre la population et ses milieux naturels.

Rainette faux-grillon

L'agglomération de Longueuil doit **protéger l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon**. Parmi les milieux naturels à protéger, notons : le boisé Maricourt (arrondissement de Saint-Hubert), le boisé Montbrun, la carrière (Boucherville), le boisé Fonrouge, sa connexion au boisé Du Tremblay par le boisé Roberval et le boisé de la Savane, adjacent.

Le boisé Montbrun à Boucherville abrite une part importante de la métapopulation de rainette faux-grillon de Boucherville. Ce milieu fait partie de l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon. La survie de cette espèce dépend de ce milieu, qui devrait être protégé de tout développement supplémentaire.

La démarche de création d'un refuge faunique dans le boisé Du Tremblay devrait servir d'exemple pour les autres milieux naturels. Toutefois, la métapopulation de rainette faux-grillon du boisé Du Tremblay déborde des limites du refuge faunique. Le boisé Fonrouge est un réservoir exceptionnel de rainettes faux-grillon et fait partie de l'habitat essentiel de cette espèce. Sa connexion au boisé Du Tremblay par le boisé Roberval maintient une forme de connectivité entre les boisés Fonrouge et Du Tremblay. Finalement, le boisé de la Savane, partiellement en friche, est adjacent au boisé Du Tremblay et devrait être protégé considérant les données récentes d'occupation du territoire par la rainette faux-grillon.

Agriculture

Nous sommes heureux de voir que l'agglomération a l'intention de mettre de l'avant l'agriculture. Il s'agit d'un des paliers importants de l'implantation d'une ceinture verte. Nous voulons donc porter à votre attention l'importance de favoriser l'agriculture agroenvironnementale qui favorise des pratiques plus respectueuses de l'environnement, notamment avec une réglementation sur **le respect des bandes riveraines** tel que mentionné plus haut.

Une des méthodes d'applications pour favoriser l'agriculture locale est l'implantation de marchés locaux accessibles aux résidents. Cela favorise les échanges, aide les agriculteurs dans leur développement et permet une meilleure acceptation des liens agriculture/population. Plusieurs initiatives ont déjà lieu en ce sens et nous les saluons.



Accès aux rives

Nous trouvons intéressant que l'agglomération veuille assurer l'accessibilité publique aux plans et au cours d'eau. Il s'agit d'un excellent moyen de rapprocher la population des milieux naturels.

Conclusion

Les éléments mentionnés ci-haut sont pour nous des points importants à inclure dans la mouture actuelle du schéma d'aménagement. **L'agglomération de Longueuil est un élément structurant de la Ceinture Verte du Grand Montréal** avec de multiples milieux naturels qui sont protégés et accessibles à la population. L'augmentation du nombre de ces milieux naturels protègerait un message clair non seulement à la population, mais également aux municipalités avoisinantes.

L'agglomération de Longueuil a le devoir de donner l'exemple aux municipalités et doit devenir le leader en termes de protection et de mise en valeur des milieux naturels et agricoles. Le schéma d'aménagement vous permettra d'atteindre ce statut si vous avez le courage de prendre les mesures requises.